



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 3 septembre 2026**

**RAPPORT N° 18/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de
M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulé
« Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis en réponse au **postulat de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis) N° 18/2026** intitulé « **Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans** », déposé à la séance du Conseil communal du 6 février 2025 et pris en considération le 12 juin 2025, s'est réunie le **lundi 15 juin 2026 à 18h30, en salle 6 de l'Hôtel de Ville**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

da.	M.	Cyril Gros
-----	----	------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PS	Mme	Céline Amiguet	X		
VL	M.	Eric Bays	X		
UDC	M.	Moïn Danaï	X		
PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis	X		
da.	M.	Laurent Lavanchy	X		
Vert-e-s	Mme	Mélusine Perrier		X	
Vert-e-s	Mme	Jennyfer Vincent (en suppl.)	X		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	X		
PLR	M.	Rolf Schweizer	X		
PLR	Mme	Sarah Tobler	X		
EAV	--	--			X

Suppléant-e-s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PLR	M.	Victor Marinelli	X		

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Antoine Dormond, Municipal, antoine.dormond@vevey.ch;

Le service est représenté par :

- Monsieur Julien Cainne, chef de service, julien.cainne@vevey.ch ;
- Monsieur Dimitri Dorogi, chargé de projet mobilité.

1. INTRODUCTION

M. Dormond ouvre la séance et commence son introduction en précisant que le thème du stationnement est en perpétuel changement, et que la Municipalité ne désire pas le figer par le biais d'un règlement, car on ne disposerait pas de l'agilité nécessaire à pouvoir adapter la stratégie aux besoins évolutifs des habitant-e-s, du tourisme et des commerçant-e-s.

En outre, si ce règlement était mis en place, il y aurait une perte de recettes. Gagner de l'argent sur le stationnement n'est pas l'objectif principal de la Municipalité, mais perdre ces recettes serait un effet secondaire indésirable dans une situation financière difficile. Par ailleurs, la Municipalité a beaucoup travaillé dans le cadre de cette législature à pérenniser

l'offre de stationnement, par le biais de nombreux projets de parkings temporaires ou en ouvrage notamment.

Le postulat n'est en outre pas conforme au plan directeur communal, raison de plus pour laquelle la Municipalité ne désire pas aller de l'avant avec ce postulat. Un certain nombre d'assouplissements ont cependant été mis en place par la Municipalité pour aller dans le sens du texte, à savoir le stationnement gratuit le dimanche, notamment à proximité des églises, par contre dans la partie directement en contact avec le lac, la pression étant extrêmement forte, la tarification telle que mise en place a été maintenue. Les durées maximales de stationnement ont également été allongées dans certaines zones.

2. DISCUSSION

Un·e commissaire mentionne avoir soutenu ce postulat à l'issue du référendum de Plan-Dessus, et avoir souhaité aller un peu plus loin à ce moment-là. Iel avait conscience que le Postulat demandait beaucoup dans le but d'obtenir un petit peu, et en son nom propre, reconnaît l'effort qui a été fait et va accepter de classer le préavis. On peut toujours faire un peu mieux de son point de vue, ajouter la gratuité le dimanche et durant la pause de midi sur quelques rues supplémentaires, mais dans l'ensemble la réponse de la Municipalité va dans le sens de la commission de prise en considération, ce qui le·la satisfait.

Un·e commissaire exprime que son désaccord avec le fait que le montant des pertes de recettes soit calculé et mentionné dans le préavis mais que les pertes de recettes lors du remplacement de places de stationnement par des places de stationnement pour vélos ne soit pas mentionné. Iel demande d'enlever les montants de perte du rapport, et demande que la gratuité soit offerte durant la pause de midi.

M. Dormond lui répond que ces chiffres sont factuels et ne seront pas retirés du rapport. M. Dorogi précise qu'en outre, quand on offre la gratuité sur tout un secteur, il y a des pertes de recettes qui sont chiffrable, vu qu'il y a toujours autant de véhicules qui y stationnent mais que ce stationnement n'apporte aucun revenu. Quand on supprime une place par contre, s'il y a potentiellement également une perte de recettes, celle-ci est plus difficile à chiffrer. Les automobilistes vont en effet stationner ailleurs, ce qui fait que les recettes se reportent sur d'autres stationnements, communaux ou privés.

Un·e commissaire serait intéressé·e à ce que soit reproduite en annexe la base de calcul des chiffres de perte de recettes. Il lui est répondu que les chiffres proviennent des statistiques d'ASR, qui dispose de statistiques quotidiennes. Pour la pause de midi, un calcul a été effectué selon les taux de remplissages horaires qui sont également connus. La manière dont le calcul a été effectué est détaillée en annexe de ce rapport.

Un·e autre commissaire fait une remarque: lorsque le stationnement est offert durant la pause de midi, la collectivité subit certes des pertes de recettes, mais les automobilistes consomment selon elle·lui plus dans les restaurants (car les automobilistes resteraient garés plus longtemps) ce qui apporterait ainsi un bénéfice globalement à la Ville par le soutien au commerce local. S'iel partage l'opinion que la tarification du stationnement permet de faire baisser le trafic, iel pense que Vevey est l'une des villes où le trafic est le plus faible par habitant. Ainsi offrir la gratuité le midi ou le week-end bénéficierait aussi aux habitant·e·s automobilistes de Vevey qui paient aussi pour leur stationnement en centre-ville, y-compris le week-end ou les horaires de transports publics sont réduits.

Un·e Commissaire s'étonne un peu qu'on insiste sur cette question de la gratuité entre midi et 13h30 alors qu'elle est actée sur la totalité de la ville à l'exception de la place du marché,

du parking Sainte-Claire et du parking de la gare. Pour faire ses courses dans les supermarchés Veveysans entre 12h et 13h30, c'est même plus proche d'aller stationner sur une place offerte qu'à la place du marché. Les places à Plan-Dessous sont largement suffisantes la semaine, et le problème est plutôt le week-end où de nombreuses personnes veulent se promener sur les quais. Iel ironise en proposant d'inverser la proposition, et de facturer le week-end tout en offrant la gratuité toute la semaine.

Iel pense cependant qu'on pourrait faire une exception pour Noël et Pâques, et propose donc le vœu suivant à la Commission: **La Commission fait le vœu que dans les quelques zones où le stationnement n'est pas offert aux automobilistes les jours fériés, une exception soit faite le 25 décembre et le dimanche de Pâques**, afin de permettre aux personnes venant passer les fêtes avec leur famille à Vevey de stationner n'importe où dans la Ville.

Un-e commissaire pense que la majorité des communes de la Riviera offrent la gratuité le dimanche et que Vevey est une exception.

Un-e commissaire considère que la gratuité du dimanche bénéficierait à beaucoup de monde, et précise que 250'000 CHF représentent moins d'un tiers de pourcent des recettes totales de la Ville en 2025.

Une commissaire attire l'attention que lorsque le stationnement est gratuit, les personnes restent stationner toute la journée et bloquent les places.

D'autres commissaires estiment que diverses modalités de gratuités peuvent être envisagées, en limitant tout de même la durée de stationnement.

Un-e Commissaire estime que la gratuité du midi et du dimanche est acquise dans les faits, à part dans des zones très spécifiques, et que de verrouiller toute possibilité d'action par un règlement encore plus strict et général serait contre-productif.

Un-e autre commissaire annonce qu'il ne soutiendra pas les conclusions du préavis, car la proposition du postulat était l'occasion de relâcher la pression sur les automobilistes, qu'il considère comme des boucs émissaires qui paient pour tout le monde.

Un-e autre affirme qu'Yverdon, Sion, Bulle, Châtel-saint-Denis ont supprimé les places payantes le samedi pour éviter d'avoir des villes-fantômes.

Un-e commissaire lui répond qu'il suffit d'observer le trafic et la fréquentation de la Ville le samedi pour s'apercevoir que Vevey est tout sauf une ville-fantôme malgré la tarification du stationnement. Le bord du lac est désormais une zone touristique, et dans toutes les autres zones touristiques, le stationnement est non seulement payant le dimanche, mais bien plus cher qu'à Vevey.

Un-e commissaire comprend les préoccupations exprimées, et considère que la réponse de la Municipalité est équilibrée. La municipalité n'est pas restée inactive, a déjà entrepris des adaptations: plafonnement de certains tarifs le dimanche, gratuité dans certaines zones, parking Bergières accessible gratuitement le week-end. Tout ça permet de préserver un équilibre entre mobilité et qualité de vie, d'éviter une hausse du trafic et des nuisances et de garder de la flexibilité dans la gestion du stationnement tout en restant en cohérence avec les objectifs environnementaux et urbains. Iel s'aligne donc avec la réponse de la municipalité.

En l'absence de prise de parole supplémentaire, il est procédé au vote du vœu avant le vote du préavis. Le vœu suivant est donc formulé par la commission à 8 pour, 0 contre et une abstention :

La Commission fait le vœu que dans les quelques zones où le stationnement n'est pas offert aux automobilistes les jours fériés, une exception soit faite le 25 décembre et le dimanche de Pâques.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Détermination de la Commission des finances :

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du rapport-préavis N°18/2026, comme suit :

Pour : 5
Contre : 4
Abstention : 1

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 18/2026, du 20 avril 2026, concernant la réponse au postulat interpartis « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de ne pas donner suite à la demande de révision du Règlement du 2 septembre 2004 sur le stationnement en ville de Vevey telle que demandée par les postulants.
2. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Bertschy (PLR/Interpartis), intitulé « Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans » et de le considérer comme classé ;

Pour la commission ad hoc
Le Président-rapporteur

Cyril Gros

Séance terminée à 19h00

Rapport validé le

Postulat

Soyons à l'écoute des veveysannes et des veveysans

Compléments demandés en séance de commission du 15 juin 2026

Bases de calcul des impacts financiers

Sources:

- Recettes horodateurs et parking Vieille-Ville : ASR (année 2023)
- Recettes amendes / carte à gratter : ASR (année 2023)
- Taux d'occupation du parking Vieille-Ville et place du marché: données brutes des comptages recensés sur <https://www.parkings-riviera.ch/> (nombre de places libres par tranche horaire, moyenne pour les années 2023-2024)

Hypothèses générales

- **Perte de recette carte à gratter négligée** (recette carte à gratter 2023: 109'000 CHF (+28'000 CHF par rapport à 2022 année.) Tarification le dimanche instaurée en automne 2022, mais également meilleure communication sur l'existence des cartes à gratter. Difficile de chiffrer la part de carte à gratter utilisée le dimanche)
- **Perte de recette amende négligée** (recette des amendes le dimanche en 2023: CHF 143'000.-, en cas de gratuité devrait baisser mais difficile de chiffrer quel serait le pourcentage d'amende en moins)
- **Règle parking Place du marché** : 8h00-18h00: 2 CHF/h, 18h00-22h00: 1 CHF/h
- **Règle parking Vieille-Ville** : Semaine jour (6h00-20h00): 2 CHF/h, semaine nuit (20h00-6h00): 1 CHF/h, dimanche et jour fériés: 1 CHF/h

Les calculs donnent un ordre de grandeur, avec des résultats finaux arrondis à la dizaine de millier de franc. Au vu des hypothèses il faut considérer les chiffres à +/- 20%. C'est notamment pour ces raisons que les amendes et les cartes à gratter ne sont pas prises en compte pour ne pas surestimer les pertes.

Impact financier de la gratuité les dimanches et jours fériés

Données à disposition

- Recette en surface les dimanches et jours fériés: 235'000 CHF/an
- Recette parking Vieille-ville totale sans distinction par jours: 800'000 CHF/an
- Occupation parking Vieille-ville pour chaque jours et par heure

Hypothèses

- Stationnement en surface devenant gratuit dimanches et jours fériés.
- Stationnement parking Vieille-ville restant payant 7j/7.
- Environ 30% des usagers du parkings Vieille-ville se reporteraient en surface.

Calculs

Revenus parking Vieille-ville le dimanche : Recette total (800'000 CHF/an)*pourcentage de visiteurs dimanche par rapport au reste de la semaine (10%) * 0.5 (tarif moitié prix les dimanches) = 38'672CHF/an

Revenu parking Vieille-ville les jours fériés: Recette totale (800'000 CHF/an)/365*9 (nombre de jours fériés par année)*0,5 (tarif moitié prix les jours fériés) = 9'882 CHF/an

Perte de recette si le stationnement en surface devient gratuit dimanches et jours fériés : recette en surface dimanches et jours fériés (235'000 CHF/an) + (recette parking Vieille-ville dimanches et jours fériés (48'553 CHF/an) *30% de report en surface) = ~ 250'000 CHF/an.

Impact financier de la gratuité de la pause de midi et dès 19h00

Données à disposition

Revenu total place du marché (1'020'000 CHF/an)

Taux d'occupation du parking de 8h00-18h00 (moyenne annuelle) (pas de données après 19h00 car compté par webcam qui ne fonctionne pas la nuit)

Estimation occupation du parking 18h00-22h00 (source ASP et pointages URB)

Hypothèses

- Occupation du parking place du marché 19h00-22h00 identique à occupation 18h00-19h00
- Instauration gratuité à midi (12h00-13h30) et soir (19h00-22h00) sur la place du marché
- Parking Ste- Claire négligé (7 places max 30 minutes 8h00-19h00, impact gratuité de midi de quelques milliers de franc).
- Parking de la gare restant payant midi et soir (exception prévue dans le postulat)

Calculs

Nbre véhicules de 12h00 à 13h30 : 365, **Nbre véhicules de 19h00-22h00** : 722,

Nbre véhicules tarif jour (8h00-18h00) : 2026, **Nbre véhicules tarif nuit (18h00-22h00)** : 963

Part recette jour = $(\text{nbre véhicules jour} * 2 \text{ chf/h}) / ((\text{nbre véh. jour} * 2 \text{ chf/h}) + (\text{nbre véh. nuit} * 1 \text{ chf/h})) = 81\%$,

Part recette nuit = $(\text{nbre véhicules nuit} * 1 \text{ chf/h}) / ((\text{nbre véh. jour} * 2 \text{ chf/h}) + (\text{nbre véh. nuit} * 1 \text{ chf/h})) = 19\%$

Part recette 12h00-13h30 par rapport aux recettes jours = $(\text{nbre véh. 12h00-13h30}) / (\text{Nbre véh. jour total}) = 18\%$

Part recette 19h00-22h00 par rapport aux recettes nuits = $(\text{nbre véh. 19h00-22h00}) / (\text{nbre véh. nuit total}) = 75\%$

Perte financière si place du marché gratuite de 12h00 à 13h30 et dès 19h = $(\text{Revenu total (1'020'000 CHF/an)}) * ((81\% * 18\%) + (19\% * 75\%)) = \sim 300'000 \text{ CHF/an}$

Impact financier de la gratuité de la pause de midi et dès 19h00

Evaluation de l'impact de la diminution du nombre de places de stationnement sur la place du marché

Les calculs de la page précédente ont été réalisés sur les chiffres des années 2023 et 2024 lorsque la place du marché avait 282 places en temps normal et 150 places les jours de marché. Suite aux travaux en cours, la place du marché va passer à 150 places de stationnement en permanence. Cela va induire un taux d'occupation plus élevés du parking Place du marché et également un report du stationnement sur d'autres parkings, principalement Manor et Vieille-Ville.

Un calcul du revenu attendu à midi et en soirée a été effectué avec une jauge à 150 places. En partant de l'hypothèse que le parking sera plein à 90% à midi et 80 % le soir avec la nouvelle jauge de 150 places. A noter que ces hypothèses de taux d'occupation utilisés pour le calcul des recettes prennent en compte le fait que certains usagers ne payent pas leur stationnement, notamment le soir où il y a moins de contrôles.

Les recettes attendues avec une jauge à 150 places sont:

Recette théorique midi (du lundi au samedi): $150 \text{ places} * \text{taux d'occupation } 90\% * 1,5 \text{ heures (de 12h00 à 13h30)} * 2 \text{ CHF/h} * 52 \text{ semaines} * 6 \text{ jour/semaine} = 126'300 \text{ CHF/an}$

Recette théorique soir (du lundi au samedi) : $150 \text{ places} * \text{taux d'occupation } 80\% * 3 \text{ heures (de 19h00 à 22h00)} * 1 \text{ CHF/h} * 52 \text{ semaines} * 6 \text{ jour/semaine} = 112'320 \text{ CHF/an}$

Cela donnerait environ 240'000 CHF de recette du lundi au samedi qui serait perdu en cas de gratuité à midi et le soir avec la nouvelle jauge.